

2016



L'OBSERVATOIRE TECHNICO-ECONOMIQUE VEAUX DE BOUCHERIE

**ENQUETE REALISEE AUPRES DES PRODUCTEURS DE
BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE**



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

Edito	3
Preamble.....	3
1 La presentation de l'échantillon	4
1.1 L'origine géographique.....	4
1.2 La typologie des exploitations et caractéristiques des producteurs	6
1.3 Le parc bâtiments et équipements	8
2 Les résultats.....	10
2.1 Les pratiques d'élevage	10
2.2 Les prestations.....	13
2.3 Les aides PAC	17
2.4 Les charges	18
2.5 Les investissements.....	21
2.6 Les résultats économiques	23
3 s'installer en veau de boucherie aujourd'hui ?	28
3.1 Durée du contrat.....	28
3.2 Deux modèles d'installations possibles en veaux de boucherie.....	28
3.3 Quel objectif de prestation ?	29
3.4 Trajectoires des 10 éleveurs de l'observatoire installés depuis moins de 5 ans	30
4 Le travail en atelier veaux de boucherie	31
5 Les trucs et astuces.....	35
6 Contacts régionaux	40

Comment citer ce document ?

Bertrand GALISSON, Aurélie PAROIS, novembre 2016. Observatoire technico-économique veaux de boucherie. Synthèse d'enquêtes. Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, 40 pages.

**Toute utilisation (document, article, diaporama, ...) doit faire l'objet d'une autorisation des
Chambres d'Agriculture.**

Mots clés : Veaux de boucherie, observatoire, typologie d'exploitations, équipements, pratiques d'élevage, prestations, charges, résultats économiques, bilan travail, installation.

Où trouver ce document ?

Site de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne – rubrique Elevage/Veaux de boucherie :
<http://www.synagri.com/synagri/etudes-et-references-veaux-de-boucherie>

Site de la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire– rubrique Elevage/Veaux de boucherie :
<http://www.paysdelaloire.chambagri.fr/menu/elevage/veaux-de-boucherie/filiere-veaux-de-boucherie>

En 2015, la production française de veaux de boucherie a progressé (190 000 tec) grâce à l'alourdissement des carcasses (144 kg) qui compense le recul des abattages en têtes (1,32 millions). Plus de 55% des veaux abattus en France étaient des veaux laitiers, 23 % des croisés et 18 % des veaux de race à viande. A 5,53 €/kg carcasse en moyenne, la cotation du veau rosé clair O s'est dégradée en 2015 (-5,3%). Ces cours déprimés ont été contrebalancés par la baisse du coût de production (aliment et veau nourrisson). Enfin, la consommation de viande de veaux a baissé (- 5 %).

Du côté des producteurs, l'année 2015 a été marquée par une baisse du prix du gaz (-15%) et une amélioration des prestations (+11 €/veau sorti) compensant la diminution des aides PAC (-10 €/place). La filière reprend des couleurs avec des créations de nouvelles places et des modernisations dans les bâtiments existants.

L'observatoire technico-économique Bretagne-Pays de la Loire compte 76 ateliers et représente un potentiel de production égal à 10 % de la production des deux régions. La quasi-totalité des opérateurs des deux régions est représentée dans l'échantillon d'élevages.

L'analyse des nombreuses données de l'observatoire permet à chaque producteur de situer son élevage par rapport aux autres et d'affiner son diagnostic pour envisager des marges de progrès.

Hervé SEVENOU et Bernard GODET

Responsables des comités de pilotage Bretagne et Pays de la Loire

 **PREAMBULE**

Cet observatoire créé à l'initiative des éleveurs de veaux de boucherie en 2009 en Bretagne et en 2014 en Pays de La Loire permet de disposer de références issues des élevages sur le fonctionnement et les résultats technico économiques.

Les Chambres d'Agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire assurent l'animation du dispositif, la collecte et le traitement des données. Les données présentées dans ce document sont la propriété des Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire. Les éleveurs de l'observatoire sont volontaires. Les résultats sont publiés de façon anonyme. Ils concernent les lots vendus sur l'année précédant l'enquête. Tous les participants ont en avant-première les résultats de l'observatoire avant une diffusion plus large.

Pour les deux régions, l'observatoire bénéficie du soutien financier du ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche au travers la contribution financière du compte d'affectation développement agricole et rural.

Nous remercions tous les éleveurs qui ont accepté de participer à l'observatoire et dont les résultats sont analysés dans ce document.

1 LA PRESENTATION DE L'ÉCHANTILLON

1.1 L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Cette année, 76 producteurs de veaux de boucherie participent à l'observatoire veaux de boucherie. La répartition géographique de notre échantillon évolue à la marge par rapport à l'année dernière ; le nombre de producteurs suivi est quasi identique entre les 2 régions. L'échantillon représente 25 926 places, soit 10 % de la production Bretagne-Pays de la Loire et 3,5% de la production nationale.

Graphique 1 : Localisation des élevages de l'observatoire veaux de boucherie Bretagne-Pays de la Loire

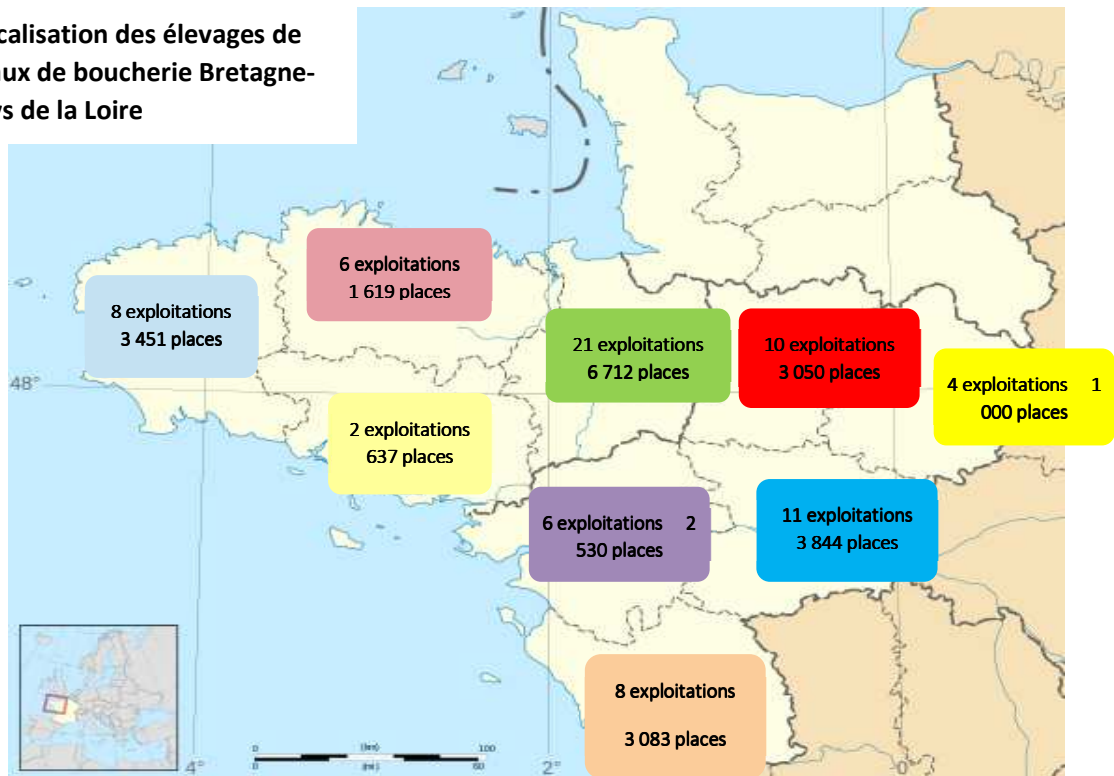


Tableau 1 : Poids de l'observatoire veaux de boucherie par rapport à la production réelle

	ECHANTILLON		PRODUCTION REELLE	
	Nombre de producteurs	Nombre de places	Nombre de producteurs (*)	Nombre de veaux produits
Côtes d'Armor	6	1 619	142	75 011
Finistère	8	3 451	64	36 415
Ille-et-Vilaine	21	6 712	249	119 526
Morbihan	2	637	67	28 874
BRETAGNE	37	12 419	522	259 826
Loire-Atlantique	6	2 530	57	28 119
Maine-et-Loire	11	3 844	128	74 588
Mayenne	10	3 050	98	43 832
Sarthe	4	1 000	45	19 685
Vendée	8	3 083	79	47 687
PAYS DE LA LOIRE	39	13 507	407	213 911

(Source : ARSOE Bretagne et Typologie des exploitations veaux de boucherie en Pays de la Loire)

(*) Bretagne : données 2015 – Producteurs ayant fait rentrer plus de 120 veaux et Pays de la Loire : données 2015 - Producteurs ayant produit plus de 100 veaux

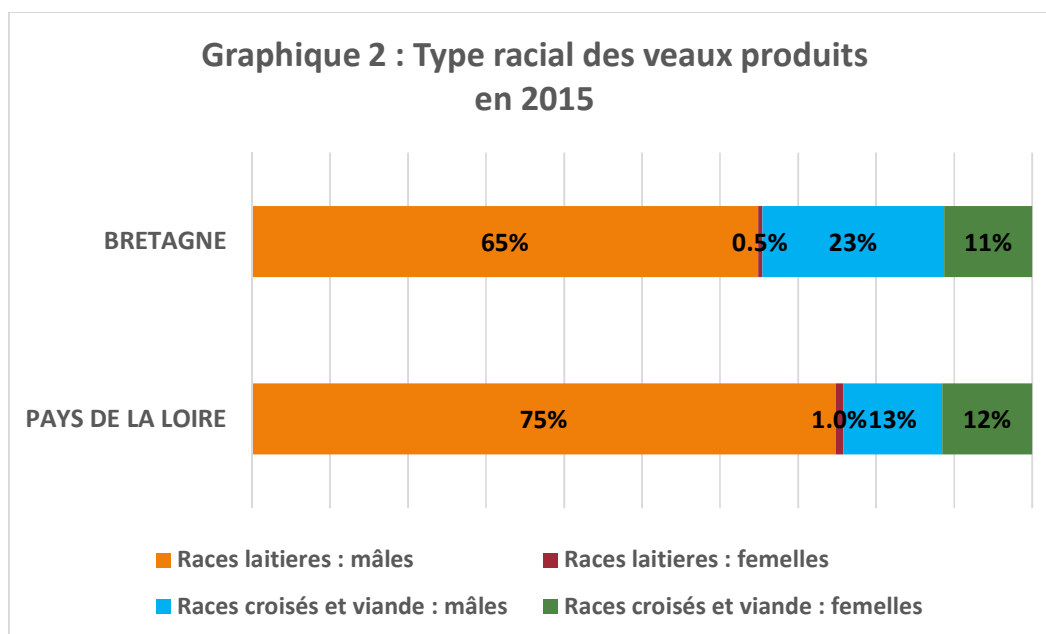
Quelques données complémentaires sur la production veau de boucherie en Bretagne et Pays de la Loire :

En Bretagne, **en 5 ans**, la production (nombre de veaux sortis) a baissé de **18 %**. Au niveau du type racial, 2 veaux sur 3 sont de races laitières (majoritairement des mâles holstein). La part des veaux croisés et race à viande a augmenté de 4% en 5 ans passant de 31 à 35 % en Bretagne.

En Pays de la Loire, la production globale de veaux de moins de 8 mois est passée de 228 600 en 2010 à 213 910 en 2015. La baisse de **6,5%** a concerné uniquement les mâles de race laitière qui représentent 75 % des veaux produits en 2015 contre 79% en 2010.

Tableau 2 : Production de veaux de boucherie en Bretagne et Pays de la Loire en 2015

		PAYS DE LA LOIRE	BRETAGNE
Races laitières	Mâles	160 062	168 645
	Femelles	2 075	1 262
Races croisés et viande	Mâles	27 166	60 645
	Femelles	24 608	29 274
TOTAL		213 911	259 826





1.2 LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET CARACTERISTIQUES DES PRODUCTEURS

Notre échantillon évolue légèrement chaque année du fait de l'arrêt de certains élevages et le recrutement de nouveaux élevages. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques par typologie d'exploitations :

Tableau 3 : Typologie des exploitations

Producteurs veaux de boucherie :	Part de l'échantillon enquêté	Nombre de places	UTH totale	SAU (ha)	Autres
SPECIALISES	8 soit 11%	391	1,1	3	
Avec CULTURES	21 soit 28%	460	1,5	43	
Avec atelier LAIT	22 soit 29%	227	2,5	92	483 000 L
Avec atelier VIANDE	15 soit 20%	316	1,9	85	58 VA
Avec atelier VOLAILLES	4 soit 5%	349	2,5	64	1400 m ²
MIXTE	6 soit 8%	/	/	/	/

Par rapport à la précédente enquête, les ateliers complémentaires aux ateliers veaux de boucherie ont augmenté leurs surfaces, leur nombre de vaches allaitantes et leur volume de lait à produire.

Les intégrateurs

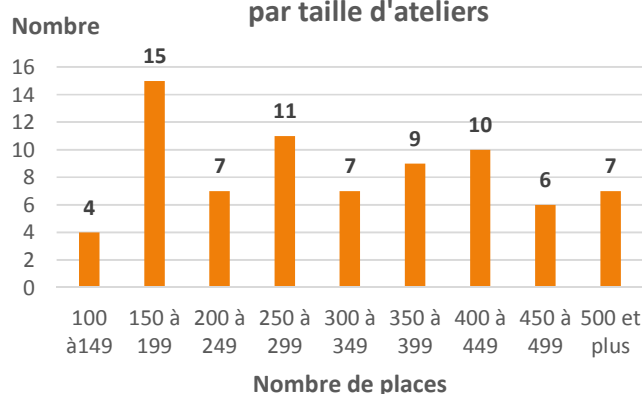
La quasi-totalité des intégrateurs et organisations de producteurs est représentée dans l'observatoire : CEVAP, Chapin, Denkavit, Ouest Elevage, Serval, Sevo, SVA et Vandrie. **85 %** des éleveurs enquêtés ont un **contrat**. NB : le contrat type national est de 3 bandes et l'accord interprofessionnel VeauLoire relatif aux nouveaux et aux reprises d'ateliers éligibles au PMBE (signé en 2011) prévoit un contrat 10 bandes ou 5 ans pour les ateliers bénéficiaires. Plusieurs intégrateurs proposent des contrats longue durée (Exemples : Vandrie → 4 contrats de 3 bandes ; Serval → 5 contrats de 3 bandes).

Taille des ateliers

La taille moyenne de l'échantillon enquêté passe de 323 à **341 places** (Bretagne : 336 places et Pays de la Loire : 346 places). Pour comparaison, la taille moyenne est de 250 places pour l'ensemble des élevages bretons et 255 places pour l'ensemble des élevages des Pays de la Loire.

Deux producteurs ont fait le choix d'augmenter la taille de leur atelier : 167 et 215 places supplémentaires.

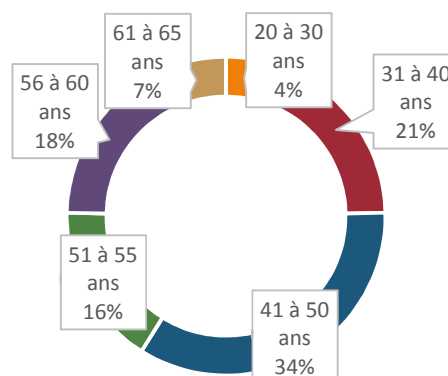
Graphique 3 : Répartition des élevages par taille d'ateliers



Un quart des éleveurs a plus de 55 ans

L'âge indiqué ici correspond à l'âge du responsable de l'atelier veaux de boucherie. Les producteurs de **plus de 55 ans** représentent **25 %** des producteurs de l'observatoire. Le départ en retraite de cette personne ne signifiera pas pour autant arrêt de l'atelier car il pourra être continué par les autres associés présents ou repris par un nouvel associé. Le renouvellement des producteurs est une préoccupation cruciale pour la filière.

Graphique 4 : Profil des producteurs de veaux de boucherie



Productivité du travail

Chaque producteur enquêté a affecté un nombre d'UTH à l'atelier veaux de boucherie. Dans notre observatoire, la productivité du travail, c'est-à-dire le nombre de places ramené par UTH, est en moyenne de **328 places/UTH** (341 places pour 1,04 UTH veaux).

Tableau 4 : écarts de la productivité du travail par UTH

	MOY	¼ supérieur	¼ inférieur
Nombre de places/UTH	328	444	210

Les facteurs expliquant les écarts peuvent être : la taille de l'atelier veaux, les aspirations des producteurs, le nombre d'UTH total, la présence d'autres ateliers (cf. tableau n°5), la configuration des bâtiments, le type de distribution des aliments (lacté et fibreux), la délégation des tâches.

Dans notre échantillon, il y a 5 exploitations employant de la main d'œuvre salariée pour l'atelier veaux de boucherie : en moyenne 0,8 UTH. Cette main d'œuvre est complémentaire de main d'œuvre familiale.

Tableau 5 : Typologie des exploitations et productivité du travail

Producteurs veaux de boucherie :	Nombre de places	UTH totale	UTH VB	PRODUCTIVITE Places/UTH VB
SPECIALISES	391	1,1	1,1	371
Avec CULTURES	460	1,5	1,3	362
Avec atelier LAIT	227	2,5	0,8	276
Avec atelier VIANDE	316	1,9	1,0	335
Avec atelier VOLAILLES	349	2,5	1,1	325
MIXTE	/	/	/	/

Les producteurs spécialisés et ceux avec des cultures ont une productivité du travail supérieure : ils représentent 64% du groupe « ¼ supérieur ». Dans les exploitations laitières, la taille de l'atelier veaux correspond rarement à un plein temps et sa taille est souvent de 200 places.

1.3 LE PARC BATIMENTS ET EQUIPEMENTS

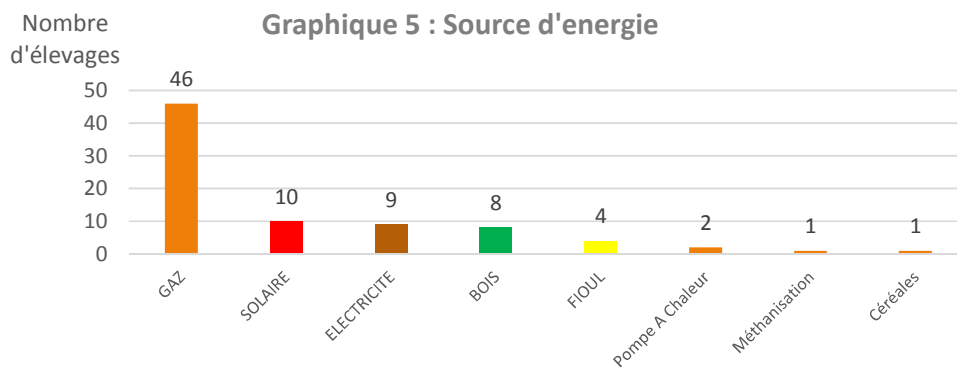
Type de bâtiments

Sur la centaine de bâtiments analysés, **74 % sont en dur et 26 % sont des tunnels.**



Le gaz, principale source d'énergie utilisée pour chauffer l'eau

Dans l'observatoire, le gaz est la principale source d'énergie utilisée. Le solaire se développe avec le plus souvent un appoint gaz.



Les équipements d'élevage : plus d'auges

Au niveau des équipements d'élevage, peu de modifications avaient été réalisées depuis la mise aux normes « bien-être » au début des années 2000. Depuis, les pratiques d'élevage ont énormément évolué avec notamment une hausse des quantités d'aliment fibreux (cf. partie 2.1).

Les types d'équipements pour distribuer le lait et l'aliment fibreux :

- Une prédominance du système auge pour distribuer le lait : les auges qui représentaient 41 % des équipements pour distribuer le lait dans l'enquête précédente passent à **54 %**
- une prédominance du système auge pour distribuer l'aliment fibreux : **69%** dans cette enquête

Photo illustrant un aménagement de bâtiment existant : 2 cases ont été réunies en ouvrant le portillon de derrière, ainsi il y a une auge pour le lait et une auge pour la fibre.

Il existe d'autres systèmes « auge » : l'auge compartimentée et les cases avec auge devant et auge derrière.

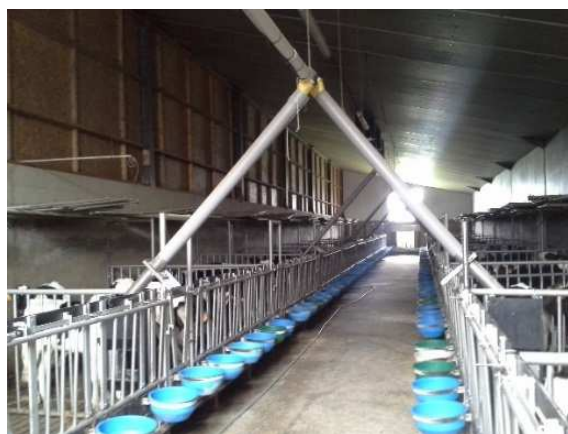


Les silos de stockage de l'aliment fibreux : 79% d'élevages sont équipés de silo. Pour ces élevages, la moitié a également une reprise mécanique pour acheminer l'aliment fibreux du silo vers le bâtiment.

La distribution de l'aliment fibreux : la distribution reste majoritairement manuelle (65%) mais les éleveurs continuent la mécanisation de la distribution par différents équipements présentés dans le tableau n°6 :

Tableau 6 : équipements pour distribuer l'aliment fibreux

	Nombre d'élevages
Chaîne à pastilles ou vis à spires	15
Chariot automoteur	9
Robot d'alimentation au sol	2



La distribution du lait (hors DAL): beaucoup d'éleveurs ont investi dans des pistolets WIFI puisque la moitié en est désormais équipée. Deux élevages ont une distribution automatisée du lait dont un qui a investi fin 2015 (cf. partie 2.5).



2 LES RESULTATS

L'analyse ci-après est réalisée au regard des résultats de **218 lots**, représentant près de **42 000 veaux abattus** : 73% en 2015 et 27% en 2016. Au niveau du type racial, 67% sont des lots Holstein (lots avec plus de 80 % de veaux holstein), 28% des lots Croisés (lots avec plus de 80 % de veaux croisés) et 5% des lots mixtes (holstein, croisés, montbéliards, normands).

2.1 LES PRATIQUES D'ELEVAGE

La durée d'élevage s'allonge

La durée d'élevage continue d'augmenter. Elle est passée de 164 jours en moyenne (source : observatoire Bretagne-Pays de la Loire 2015) à **166 jours** avec seulement 30% des lots à moins de 160 jours (comme dans l'enquête précédente). Les lots à plus de 170 jours représentent 28 % des lots avec des extrêmes à 190 jours, soit une augmentation de 13% par rapport à l'enquête précédente. **Les lots Holstein sortent en moyenne à 169 jours et les lots Croisés à 161 jours.**

Tableau 7 : Répartition de la durée d'élevage (lots)

Durée d'engraissement en jours	142 à 149	150 à 159	160 à 169	170 à 179	> 179
Nombre de lots	11	50	74	58	25

La durée du vide du bâtiment (hors multi-bandes)

La durée du vide du bâtiment (*date d'entrée du nouveau lot – date de sortie du dernier lot*) est en moyenne de **34 jours** sans différence au niveau du type racial.

Tableau 8 : Répartition de la durée du vide du bâtiment (lots)

Durée du vide en jours	< ou =21	22 à 28	29 à 35	>35
Nombre de lots	24	24	32	35

Rotation (hors multi-bandes)

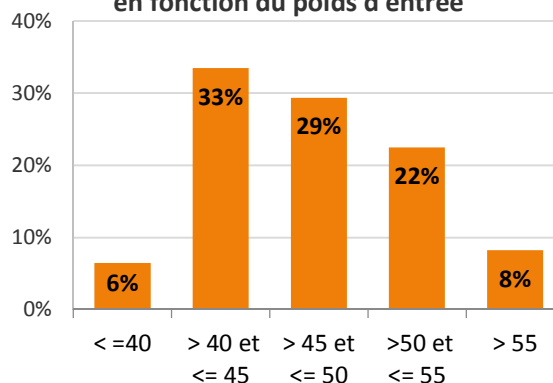
En partant sur une durée de présence de 164 jours (lots hors multi-bandes) et une durée de vide du bâtiment de 34 jours, on obtient une rotation de **1,88 bande/an** ($365 \text{ jrs} / (197,3=163,8+33,5)$).

Poids d'entrée des lots : une grande variabilité

L'écart de poids d'entrée est important. Il varie de 36 kg à 85 kg pour une moyenne de **48 kg**. La tranche entre 40 et 45 kg progresse au détriment de la tranche 50-55 kg. Les lots très légers (inférieurs à 40 kg) sont peu nombreux (6%) et concernent essentiellement des veaux Holstein.

Par type racial, les lots de veaux **Holstein** rentrent en moyenne à **46 kg** avec un écart de 18 kg et les lots de veaux **croisés** à **54 kg** avec un écart de 42 kg.

Graphique 6 : Répartition des lots en fonction du poids d'entrée



Depuis l'automne 2014, l'application stricte de la réglementation bien-être de 1994 obligeant les veaux de moins de 2 semaines à être sur litière se traduit dans les ateliers de veaux de boucherie par la mise en place de veaux âgés de plus de 14 jours. Toutefois dans cette enquête 2016, les lots avec un poids faible sont encore aussi nombreux que les années précédentes.

Les plans d'alimentation : plus de fibres

Depuis quelques années avec l'arrivée des directives sur le bien-être, la part d'aliment fibreux dans l'alimentation des veaux de boucherie a tendance à augmenter comme l'indique le tableau n°9 :

Tableau 9 : Evolution de la quantité d'aliment fibreux distribué

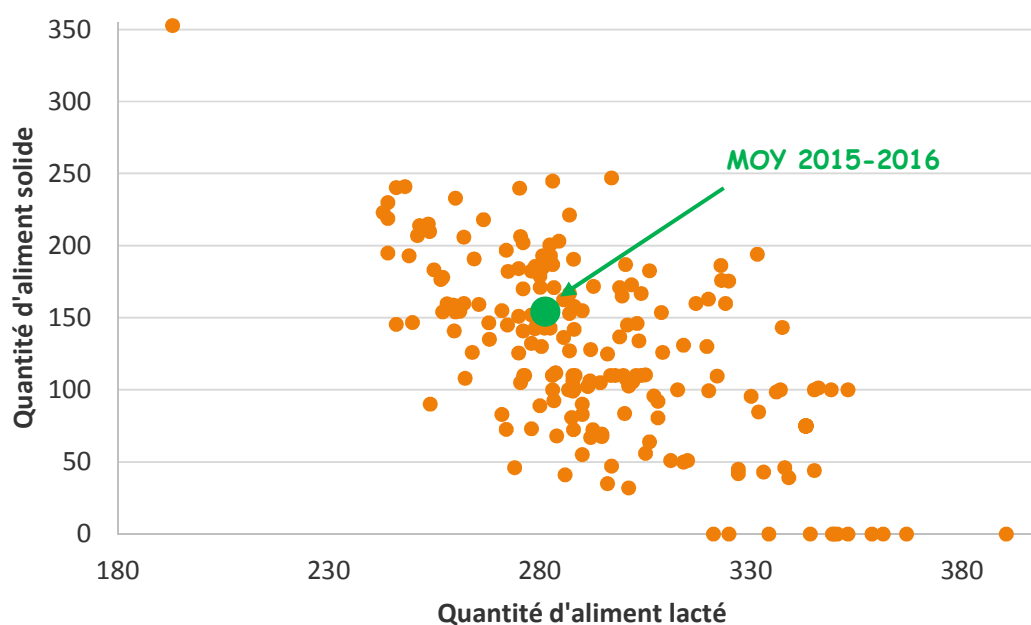
Année de l'enquête (moyenne Elevage)	2010	2011	2012	2013	2014-2015	2015-2016
Kg d'aliment fibreux par veau sorti	50	80	110	120	131	146
Kg d'aliment lacté par veau sorti				297	288	285

La consommation d'aliment fibreux continue sa progression et se situe à 146 kg (en moyenne Elevage), elle n'était que de 50 kg en 2010. Quant à **la consommation d'aliment lacté**, elle se situe à **285 kg par veau sorti**.

En fonction des stratégies des **entreprises**, les plans pour l'aliment fibreux varient de **50 à 250 kg/veau sorti**. Au niveau type racial, les lots Holstein consomment plus d'aliment fibreux que les lots croisés (150 kg contre 74 kg) avec des quantités d'aliments lactés proches (284 kg contre 294 kg).

Les consommations d'aliment lacté et fibreux sont liées même si on peut observer de gros écarts de consommation d'aliment lacté pour une même quantité d'aliment fibreux.

Graphique 7 : Consommations d'aliment solide et lacté (en kg/veau)



Enfin, les quantités de **paille** distribuées par veau se situent en moyenne « élevage » à **5 kg par veau** sur toute la période d'engraissement avec des écarts importants (pour le ¼ supérieur : 17,5 kg/veau). Les élevages ne distribuant pas de paille ont bien souvent déjà de la paille dans l'aliment fibreux. Quant au ¼ supérieur, a contrario, l'aliment ne contient pas de paille. Cette disparité implique des choix d'investissements différents pour les producteurs en termes d'équipements pour incorporer cette paille à l'aliment ou la distribuer.

Les performances techniques stables

Face à la variabilité des rendements carcasse utilisés dans les bilans de lot, le raisonnement n'est pas fait en utilisant le GMQ mais avec le poids de carcasse par jour de présence, critère plus pertinent.

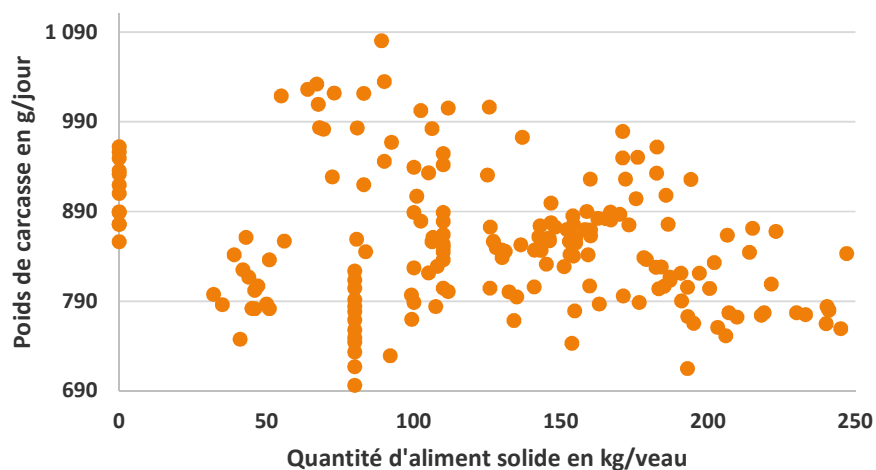
Ce poids de carcasse par jour de présence est en **moyenne « élevage » de 850 g** (140 kg en 164,3 jours). Par comparaison avec l'année dernière, le poids de carcasse par jour est stable (+ 5 g/jour). Ce critère **par lot** varie de 690 g à 1080 g soit un niveau très élevé.

Pour les lots consommant autour de 70 kg d'aliment fibreux, on observe une grande variabilité. Au-dessus d'une consommation de 200 kg d'aliment fibreux/veau, le poids de carcasse par jour ne dépasse pas 900 g/jour.

D'autres facteurs de production peuvent influencer cette performance : le type racial, le poids d'entrée, la durée d'engraissement, la quantité et la composition de l'aliment lacté, la composition de l'aliment fibreux.

Les lots croisés qui entrent avec un poids d'entrée plus lourd réalisent un poids de carcasse par jour de 910 g/jour contre 810 g/jour pour les lots holstein.

Graphique 8 : Consommation d'aliment solide et poids de carcasse par jour



2.2 LES PRESTATIONS

Les critères de rémunération des différents intégrateurs

Les prestations sont basées :

- sur des forfaits (par veau sorti, prime de travail par jour de présence, forfait taux plein/vide)
- sur des critères techniques (GMQ, IC, mortalité, couleur,...)
- et d'autres critères diverses et variés (prime vrac, compensation annuelle de la baisse de la PAC, rémunération sur le résultat économique du lot, ...)

Les critères retenus, les objectifs des grilles de rémunération et la pondération des différents critères dans la prestation finale sont propres à chaque entreprise.

Des écarts importants de prestation par veau sorti

L'analyse ci-après est basée sur la prestation TOTALE (dont prime vrac, compensation annuelle de la baisse de la PAC, rémunération sur le résultat économique du lot). Par la suite, deux dénominations sont utilisées, dont voici la définition :

- prestation « **ELEVAGE** » : moyenne des prestations des 67 producteurs (1 producteur = moyenne de l'ensemble de ses lots)
- Et prestation « **LOT** » : moyenne des prestations des 218 lots analysés

Tableau 10 : Montants des prestations « élevage »

Si en **moyenne « élevage »**, la prestation est de **109 € par veau sorti**, il existe un écart de 32 €/veau entre le ¼ inférieur et supérieur (cf. tableau n°10). La prestation moyenne « élevage » correspond à un produit de 0,66 € par veau sorti et par jour et varie de 0,59 € à 0,77 €. Les taux de mortalité et

PRESTATION PAR VEAU	¼ inférieur	Moyenne ELEVAGE	¼ supérieur
Montant €/veau sorti	94	109	126
Prestation en €/veau/jour	0,59	0,66	0,77
Durée d'élevage en jours	161	164	163
Poids entrée en kg vif	51	49	47
Poids carcasse en kg	136	140	145
Poids carcasse en g/jour de présence	840	850	870
Taux de mortalité en %	3,4	4	3,7

indice de consommation sont très proches d'une classe à l'autre. Pour le ¼ supérieur (les meilleures prestations), les animaux sont abattus un peu plus lourds comme le montre le tableau n°10. Ils obtiennent un meilleur poids de carcasse par jour de présence. Ces élevages consomment 36 kg de plus de fibres par veau que les élevages du ¼ inférieur avec des quantités d'aliment lacté assez proches.

En analysant les prestations de l'ensemble des « lots », on obtient :

- des prestations « **lots** » qui s'échelonnent de 80 € à 150 €/veau sorti (sorties 2015 et 2016)
- en triant sur le type racial, une prestation moyenne de **108 €/veau** pour les **lots Holstein** contre **113 €/veau** pour les **lots croisés** pour une durée de présence de 8 jours de moins (soit respectivement 0,64 et 0,70 € par jour de présence) (sorties 2015 et 2016)
- et en triant sur l'année de sortie des veaux, une prestation moyenne de 93 €/veau sorti en 2014, **109 €/veau sorti en 2015** et **113 €/veau sorti début 2016** pour 5 jours de présence de moins, soit une augmentation de 4 €/veau sorti entre 2015 et début 2016. En parallèle les aides PAC ont baissé avec la convergence de **3 € par veau sorti en 2014, 5 € en 2015 et 4 € en 2016**.

➤ LA MORTALITE

La mortalité pèse sur la prestation globale

Tableau 11 : taux de mortalité et prestations « lot »

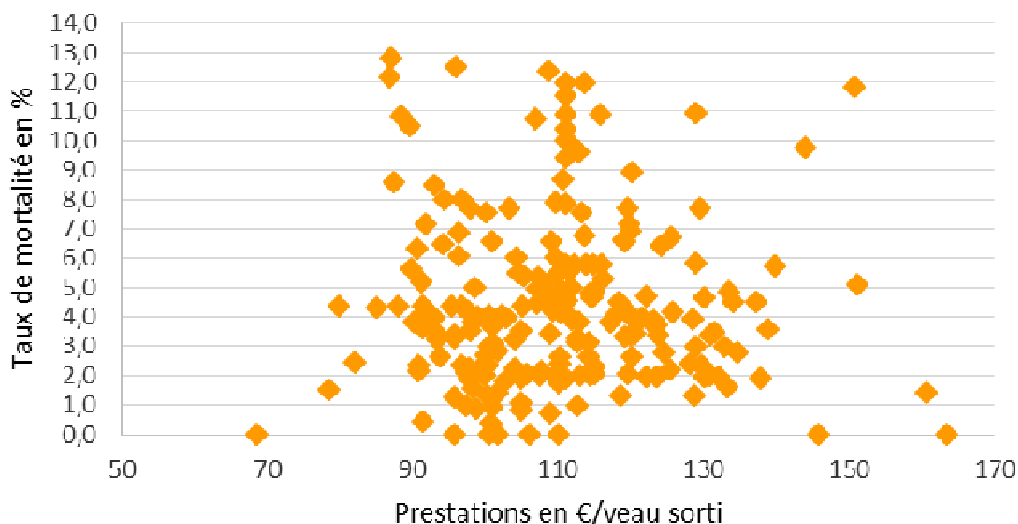
En moyenne, le taux de mortalité des lots est de **4,6%**, ce qui est assez élevé (3,5% en 2014 et 4,3% en 2015). Les élevages avec le plus de mortalité sont à plus de 8 % de veaux morts par lot comme l'année dernière. La prise en charge éventuelle de veaux garantis permet de réduire l'incidence du taux de mortalité sur la prestation pour l'éleveur (1 veau mort sur 6 est « garanti »).

TRI SUR LA MORTALITE	¼ inférieur	Moyenne LOTS	¼ supérieur
Taux de mortalité de la bande	2	4,6	8,9
Prestation en €/veau sorti	110	110	109
Prestation en €/veau entré	109	105	99

En triant les élevages sur le taux de mortalité, on s'aperçoit que l'incidence mortalité n'a pas d'impact sur la prestation par veau sorti : cf. tableau n°11. Cependant, en cas de forte mortalité, le montant total de prestation est diminué puisque le nombre de veaux sortis est plus faible. Pour mesurer l'incidence, la prestation au veau entré (prestation totale divisée par le nombre de veaux entrés) montre un écart de 10 € par veau entré entre les lots à faible et forte mortalité. Pour une bande de 340 veaux, cela représente 3 400 € par lot et un manque à gagner de 20 € par jour.

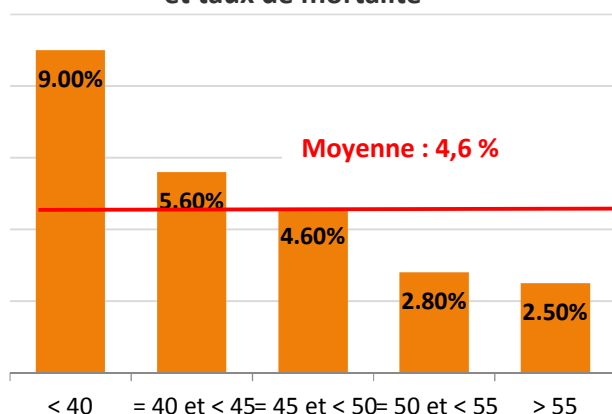
La variabilité des prestations (par veau sorti) en fonction de la mortalité

Graphique 9 : Prestations et taux de mortalité



Plus de mortalité avec des poids d'entrée légers

Graphique 10 : Relation poids d'entrée et taux de mortalité



Les lots plus légers enregistrent en moyenne plus de mortalité mais avec des écarts importants entre lots. Les lots de moins de 45 kg ont une mortalité deux fois plus élevée que les lots de veaux à plus de 50 kg (6 % contre 2,7%).

En complément, il serait intéressant d'analyser la morbidité et la fréquence de soins qui ont une répercussion sur le travail de l'éleveur et le montant des frais vétérinaires.

Les lots **Holstein** avec un poids moyen de **46 kg** enregistre un taux de mortalité moyen de **5 %** et les lots **croisés** avec un poids d'entrée de **54 kg** ont un taux de mortalité de **4,2%**.

➤ LES PERFORMANCES D'ENGRASSEMENT

Plus de poids de carcasse et plus de prestation

Le tri sur les poids de carcasse montre un écart de 22 kg entre les extrêmes, qui s'explique par un poids d'entrée supérieur et un meilleur poids de carcasse par jour (+165 g/jour). Dans les lots lourds, près de deux tiers des veaux sont de type croisés ou mixtes.

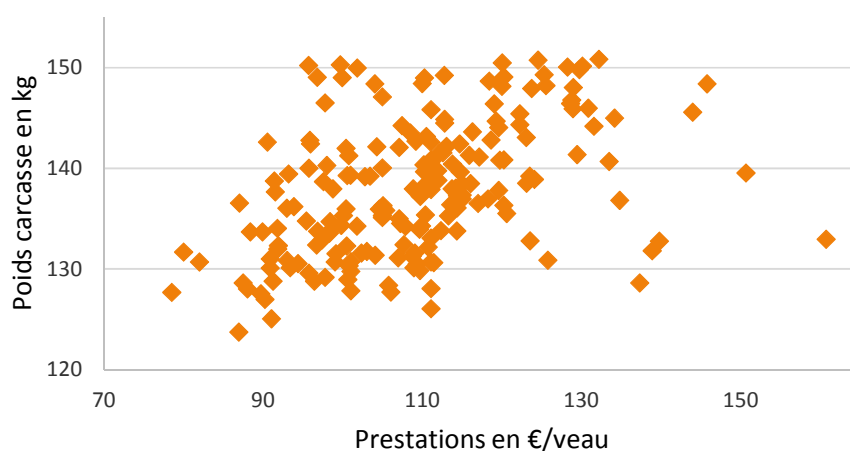
Les lots Holstein sortent avec un poids de carcasse de 137 kg, soit 9 kg de moins que les lots croisés (146 kg) et réalisent un poids de carcasse par jour de 810 g contre 910 g pour les croisés.

Les lots les plus lourds réalisent une prestation supérieure de 18 € par veau sorti par rapport aux lots les plus légers (cf. tableau 12 et graphique 11).

Tableau 12 : Poids de carcasse et prestations « lot »

TRI SUR LE POIDS DE CARCASSE	¼ inférieur	Moyenne LOTS	¼ supérieur
Poids de carcasse en kgc	129	139	151
Prestation en €/veau	101	110	119
Durée d'élevage en jours	168	166	162
GMQ en g/j	1065	1140	1235
Poids de carcasse en g par jour d'élevage	765	840	930
Poids d'entrée en kg vif	44	48	54
% lots Holstein	90 %	67 %	37 %

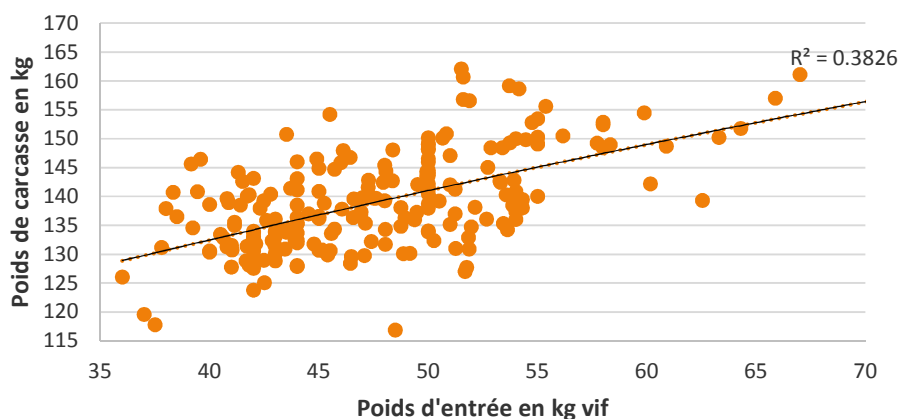
Graphique 11 : Prestations (lots) et poids carcasse



Lien entre poids de carcasse et poids d'entrée

Les lots de moins de 45 kg ont en moyenne un poids de carcasse de 134 kg. A l'inverse, les lots plus lourds à l'entrée sortent plus lourds en carcasse avec des animaux différents pour des marchés différents.

Graphique 12 : Lien entre poids de carcasse et poids d'entrée



➤ **LES AIDES AUX INVESTISSEMENTS**

Certaines entreprises aident au financement d'investissements (auges, silos, équipements pour distribuer l'aliment fibreux, ...) ou pour la création ou l'extension de places. Ce soutien financier n'est pas versé sous forme de prestations mais sous forme d'aides, cela permet de diminuer l'annuité et ainsi d'améliorer le revenu disponible.

Tableau 13 : Deux exemples d'aides

	AIDES VERSEES	DUREE	TAUX	Gain par place
Equipement en auges	12 €/place	7 ans	2,5 %	2,7 €/place
Création de places	100 €/place	12 ans	3,5 %	10 €/place

2.3 LES AIDES PAC

La nouvelle réforme de la PAC, qui introduit la convergence des DPU, l'aide verte et le paiement redistributif, s'applique depuis 2015.

Les producteurs spécialisés sans terres ont dû trouver quelques ares à quelques hectares pour activer leur nouvelle aide, le Droit à Paiement de Base ou DPB.

Le tableau n°14 ci-dessous rappelle l'évolution de la perte des aides PAC de 2014 à 2019

Tableau 14 : Impact financier de la réforme de la PAC

ANNEE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Perte chaque année en €/PLACE	/	-6	-10	-8	-7	-7	-3
En cumulé par rapport 2013 en €/PLACE		-6	-16	-24	-31	-38	-41 (-52%)

(Simulation réalisée avec l'outil des Chambres d'agriculture sur des exploitations spécialisées sans terres)

En 2015, les aides PAC des ateliers spécialisés se situent à environ **60 € net/place**. En 2016, l'effet de la convergence continue entraînant une baisse d'environ 8 €/place supplémentaire par rapport aux aides 2015.

Pour les élevages avec d'autres ateliers, l'atelier veau enregistre une perte quasi-identique aux spécialisés.

Certaines entreprises compensent en partie la baisse des aides PAC.

2.4 LES CHARGES

Le tableau n° 15 ci-dessous présente les différentes charges des producteurs de veaux de l'observatoire. Les chiffres sont issus des comptabilités. **Les coûts sont exprimés en €/PLACE.**

Tableau 15 : repères sur les postes de charges variables

€/ PLACE	Nombre de données	MOY	¼ INF	¼ SUP	N-1	Facteurs de variation possibles
ENERGIE	Clôtures comptables 2015-2016				2014-2015	
Gaz	25	15,1	12,2	19,8	17,7	Prix, Quantité (cf. paragraphe suivant) de gaz
Electricité (eau de buvée + bâtiment)	6	34,2	26,8	45	26,6	
Bois	7	9,9	3,9	16,6	8,1	Bois acheté (repère du ¼ supérieur) ou produit sur l'exploitation (coût du broyage)
Electricité pour la ventilation, l'éclairage, les vis, ...	31	9,7	5,8	13,4	9,8	
EAU	39	5,3	0,4	10,3	6,5	Origine de l'eau (réseau ou puits → repère du ¼ inférieur), quantité et coût du m ³ d'eau (cf. paragraphe suivant)
Eau provenant du réseau pour la buvée et avec compteur séparé	16	9,1	6,9	11,5	8,4	
LAVAGE						
Prestation par un tiers	24	9,1	7,1	10,7	7	
Location pompe	7	2,8	2,1	3,8	2,6	
EPANDAGE <i>Coût hors amortissement et entretien du matériel en propre</i>	20	6,8	2,6	11,5	6,7	Délégation totale à l'ETA ? Epandage réalisé par l'exploitant avec une partie ou tout le matériel à la CUMA ? Différence de coût en fonction de la distance des parcelles, du matériel, ... : de 1,8 à 2,5 €/m ³ (repère : 4,4 m ³ de lisier/place) <i>NB : le ¼ sup correspond à ceux déléguant totalement</i>
ASSURANCE ATELIER	29	5,1	1,9	8,9	4,8	Type de contrat (assurance bâtiment, assurance perte de marge, remplacement en cas d'accident ou de maladie, risque fiscal)
Repère chez les spécialisés	17	5,6	2,7	8,5	6,2	
ENTRETIEN						Variable d'une année sur l'autre en fonction des pannes <i>NB : ¼ inf → achats de tétines, tapis et ¼ sup → réparation d'équipements (chaudière, pompe, automate de préparation)</i>
Repère chez les spécialisés						
MATERIEL/EQ d'élevage	20	6,6	0,7	12,7	5,7	
BATIMENT	17	3,4	0,1	9,3	3,5	
FRAIS d'ELEVAGE (EDE, CVO, ...)	28	1,8	0,8	2,9	2	EDE entre 0,6 et 1 €/veau en fonction des départements CVO : 0,14 €/veau
MAIN D'ŒUVRE occasionnelle	17	3,5	0,8	7,6	4,6	Main d'œuvre occasionnelle pour du remplacement afin de partir en week-ends, congés ou pour aider à la mise en place du lot, à tondre les veaux ou au lavage du bâtiment. Coût de l'adhésion au service de remplacement peu élevé (20 €/an) ... mais trouver de la main d'œuvre qualifiée en veau de boucherie est très difficile

➤ LE COUT DE L'ENERGIE : PRINCIPAL POSTE DE CHARGES

Les deux sources d'énergies que sont le gaz et l'électricité ne sont pas à comparer de manière brute avec les chiffres ci-dessus. En effet, pour les producteurs utilisant le gaz, il faut rajouter le coût de l'électricité utilisée pour le bâtiment (ventilation, éclairage) et l'amortissement de la chaudière et pour les producteurs utilisant l'électricité, l'amortissement du chauffe-eau.

Dans l'observatoire, d'autres sources énergétiques (méthanisation, Pompe à Chaleur, solaire thermique) sont utilisées mais le coût n'est pas indiqué ici car ce sont souvent des installations récemment mises en place.

L'enquête de cette année fait ressortir une baisse du poste « gaz » d'environ 2,6 €/place qui s'explique principalement par une détente sur le prix du gaz.

Les consommations de gaz

Tableau 16 : Repère sur les consommations de gaz

Clôtures comptables 2015-2016				
	Nombre de données	MOYENNE	¼ INF	¼ SUP
Quantité de GAZ en kg / PLACE	21	21,8	17	27

En moyenne, un atelier consomme environ 22 kg annuels de gaz/place. Pour un atelier de 341 places, comme dans notre observatoire, cela correspond à une consommation moyenne de 7,5 T de gaz par an. L'écart de quantité de 10 kg annuel/place entre le ¼ inférieur et le ¼ supérieur représente une perte de 2400 € en partant sur un prix du gaz de 710 €/T en 2015.

Explications possibles sur les écarts de quantités de gaz utilisées par place : nombre de lots par an, répartition des lots dans l'année (hiver/été), température de dilution de la poudre, isolation de la cuve, longueur du réseau. Pour plus d'informations, se référer à la plaquette « Consommation d'énergie en bâtiment veau de boucherie » février 2010 (Institut de l'Elevage - Chambres d'agriculture de Bretagne - GIE Elevages de Bretagne).

Il existe un lien théorique entre la quantité d'énergie utilisée et la température de dilution de la poudre : 1°C de plus représente une dépense de 2 à 3 kWh/veau de plus. Aujourd'hui, il existe deux procédés pour produire les aliments d'allaitement : le ré-engraissement par voie humide (Celtlait, Euroveau, Sofivo) et le ré-engraissement par voie sèche (Denkavit, Vandrie, Serval) qui nécessite une température de dilution plus élevée. C'est ce qu'on appelle la « poudre grasse ». L'avantage de cette poudre est de ne pas faire de poussière mais son inconvénient est une tendance à colmater les boitards.

La bonne température de dilution de la poudre en fonction du type d'aliment est primordiale pour permettre la bonne émulsion des graisses contenues dans l'aliment d'allaitement. Des essais à la station expérimentale veaux de boucherie du Rheu (35) ont été réalisés pour tester une dilution de la poudre à température modérée (45°C) : programme Kenaveau. Les résultats sont disponibles sur le site de l'IDELE.

Le prix du gaz en baisse

Après avoir énormément augmenté de 2009 à 2014, le prix du gaz a significativement baissé sur 2015 (cf. tableau n°17).

Tableau 17 : Evolution du prix du gaz

€/T	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prix du gaz (moyenne)	649	734	871	897	877	882	710

A noter que certains producteurs paient la location de cuve et d'autres non, certains bénéficient de remises sur des grosses quantités et enfin certains se « couvrent » avec des contrats.

➤ L'EAU

Les consommations d'eau hors lavage : 4,8 m³/place

Le tableau ci-dessous présente les consommations d'eau pour la buvée et l'apport hydrique pour les

Tableau 18: Repère sur les consommations d'eau HORS LAVAGE

	Nombre de données	MOYENNE	¼ INF	¼ SUP
Quantité d'EAU en m ³ / PLACE	11	4,8	4,4	5,6

Explications possibles sur les écarts de quantités consommées par place :

- Pour l'eau nécessaire à la reconstitution de la buvée : le plan de rationnement (concentration et litrage) et la durée d'engraissement,
- Pour l'eau destinée à l'apport hydrique : la quantité d'aliment fibreux, la durée d'engraissement, la période d'engraissement, les pratiques (pipettes – temps d'accès, eau distribuée dans l'auge)

Pour le lavage, il faut compter 0,4 m³ supplémentaire d'eau par place lavée d'après nos observations et les références de la plaquette « Economiser l'eau en élevage de veau de boucherie » mai 2013 (Institut de l'Élevage - Chambres d'agriculture de Bretagne - GIE Elevages de Bretagne).

➤ LES FRAIS VÉTÉRINAIRES (à titre indicatif puisque pris en charge par l'intégrateur)

Sur 122 lots, les frais vétérinaires sont en moyenne de 20 €/veau sorti mais peuvent varier du simple au triple (de 11€ à 31€) en fonction du nombre de traitements collectifs et individuels, des traitements pour le cuir, de la stratégie de vaccination, Pour rappel, dans les enquêtes précédentes, les frais vétérinaires étaient de 21€/veau (édition 2015) et de 17 €/veau (édition 2014).

Dans le cadre du plan Ecoantibio 2017, la diminution significative de l'usage des antibiotiques dans l'élevage de veaux est l'un des objectifs que s'est fixée la filière. Un an après la signature de la « charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux » au SPACE, INTERBEV Veaux annonce l'engagement de 60% des éleveurs dans cette démarche.

2.5 LES INVESTISSEMENTS

Dans l'enquête de cette année, **un producteur sur deux** a réalisé des investissements. Ils portent prioritairement sur **le passage à l'auge, les équipements pour distribuer l'aliment fibreux et le lait mais aussi des changements de chaudière**. Le montant moyen des investissements s'élève à **27 550 €/élevage**. Six éleveurs ont bénéficié de subventions pour leur projet, soit 18% : PCAEA, MSA (cf. partie suivante sur les aides existantes) et cinq éleveurs ont été aidés par leur intégrateur pour des projets de passage à l'auge ou de silo fibre.

Tableau 19 : Détail des investissements

Libellé	Nombre réalisations
Auges	10
Changement de cases : passage à l'auge et à la barre au garrot	4
Production Eau Chaude dont chaudière	5
Distribution fibre	3
Pistolet de distribution wifi	2
Préparation du lait	3 <i>(cf. photo)</i>
Silo fibre	2
Silo lait	1
Rénovation de bâtiment	2
Hangar paille	1
Création de bâtiment	1 <i>(1 160 €/pl.)</i>

Pour avoir plus de repères de coûts et de caractéristiques techniques sur chacun des investissements cités dans le tableau ci-dessus et pour d'autres équipements, se référer à la brochure « Bâtiment veaux de boucherie » éditée en 2015 par IDELE.

Photo : exemple d'un investissement : la distribution automatique du lait

Coût indicatif de 114 €/place pour l'éleveur de l'observatoire (programme de la distribution automatique installée sur un automate existant – circuit de transfert du lait dans 2 bâtiments)

En fin d'engraissement (8L/veau), le temps de distribution du lait est de 1h15 par buvée pour 400 veaux



➤ LES AIDES EXISTANTES

PCA EA

En 2015, un nouveau dispositif de soutien aux investissements des exploitations agricoles a vu le jour : le **Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA)**. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la Programmation Européenne 2014-2020 et des Programmes de Développement Rural Régional (PDRR) désormais mis en œuvre sous l'autorité des Régions. Son financement est assuré pour l'essentiel par l'Europe (FEADER), l'Etat (Ministère de l'Agriculture), les Conseils Régionaux et, suivant le cas, les Conseils Départementaux et les Agences de l'Eau.

De manière générale, concernant les élevages de veaux de boucherie, il permet d'aider la construction ou la rénovation des bâtiments d'élevage et des équipements qui leur sont associés, mais également la gestion des effluents dans certaines régions. Suivant les régions, les modalités peuvent être différentes concernant les montants subventionnables (plancher et plafond), les taux de subvention et les investissements éligibles.

Tableau 20 : Modalités des dispositifs PCA EA dans les 2 régions

Région	Plancher d'investissement éligible	Plafond d'investissement éligible	Taux de base de subvention en VEAU de BOUCHERIE et majoration JA
Bretagne	15 000 €	120 000 €	35% (+ 10% JA)
		Gaec 2 associés 170 000 €	
Pays de la Loire	10 000 €	80 000 €	30% (+ 10% JA)
		Gaec 2 associés 160 000 €	

En Pays de la Loire, pour bénéficier de l'aide PCA EA, il faut justifier de la réalisation d'une formation agro écologique avant le paiement du solde de la subvention.

Programme « Eco Energie Lait »

Afin de diminuer le coût de l'énergie dans les élevages, un dispositif de subvention géré dans le cadre du programme « éco énergie lait », financé par le Fonds Chaleur de l'Ademe, permet de soutenir les investissements dans les panneaux solaires thermiques.

Plan Bois Energie Bretagne

Toujours dans l'objectif de baisser le coût de l'énergie, le Plan Bois Energie Bretagne (financement : Ademe, Région et Départements) soutient les investissements dans les chaudières à bois. L'association AILE accompagne le projet du point de vue technique et dossier de subvention.

Aides de la MSA

Pour les exploitations employant entre 0,5 et 10 salariés, l'aide financière simplifiée agricole (AFSA) est un dispositif visant à améliorer la santé (notamment les troubles musculo-squelettiques) et la sécurité. Pour les exploitations sans salariés, certaines MSA proposent des aides aux conditions de travail.

Ces subventions peuvent aider les projets au niveau financier mais en premier lieu, il convient de bien réfléchir aux aspects techniques : fonctionnement, adaptabilité avec les bâtiments/équipements existants, fiabilité, évolutions possibles des équipements.

2.6 LES RESULTATS ECONOMIQUES

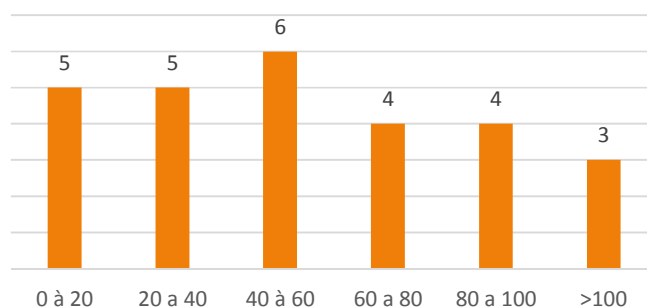
➤ LES ANNUITES

Sur 27 exploitations de l'échantillon, le montant moyen des **annuités liées à l'atelier veaux de boucherie** est de **54 €/place**, ce montant est stable par rapport à l'enquête précédente.

Tableau 21 : Repère sur les annuités

	MOYENNE	¼ inf	¼ sup
Annuités €/place	54	17	96

Graphique 13 : répartition des annuités veaux de boucherie (€/place)



Les écarts peuvent s'expliquer par :

- La stratégie d'investissements/modernisation de l'atelier
- La date des investissements
- Le montant des investissements : part d'auto-construction, négociation des prix
- Le mode de financement : aides publiques, aides des intégrateurs, part d'autofinancement, taux d'intérêt, durée de remboursement

➤ APPROCHE DU RESULTAT ECONOMIQUE DE L'ATELIER VEAUX

Cette partie a pour objectif d'approcher le résultat économique annuel de l'atelier veaux de boucherie de l'année 2015. Il est **reconstitué à partir des chiffres moyens observés sur chacun des postes et exprimé en €/PLACE/UTH** : pour rappel, la productivité du travail est en moyenne de 328 places/UTH (cf. partie 1.2, tableau 3).

LES PRODUITS :

- **Les prestations** : prestation de 109 €/veau sorti (cf. partie 2.2), rotation de 1,88 bande/an (cf. partie 2.1), taux de mortalité de 4,6 %
 - o $109 \text{ €} \times 1,88 \times (100 - 4,6) = 195 \text{ €/place}$
- **Les aides PAC** net 2015 décrites dans la partie 2.3 : **60 €/place**

LES CHARGES :

- **Les charges variables** décrites dans la partie 2.4 dont voici le détail : attention, ce sont des moyennes qui cachent des valeurs minimum et maximum très différentes

	€/place
Gaz	15,1
Electricité	9,7
Eau	9,1
Lavage délégué 100 %	9,1
Epandage délégué 100 %	11,1
Assurance	5,1
Entretien matériel et bâtiment	10
Frais élevage	1,8
Main d'œuvre occasionnelle	3,5
TOTAL	74,5 €/place

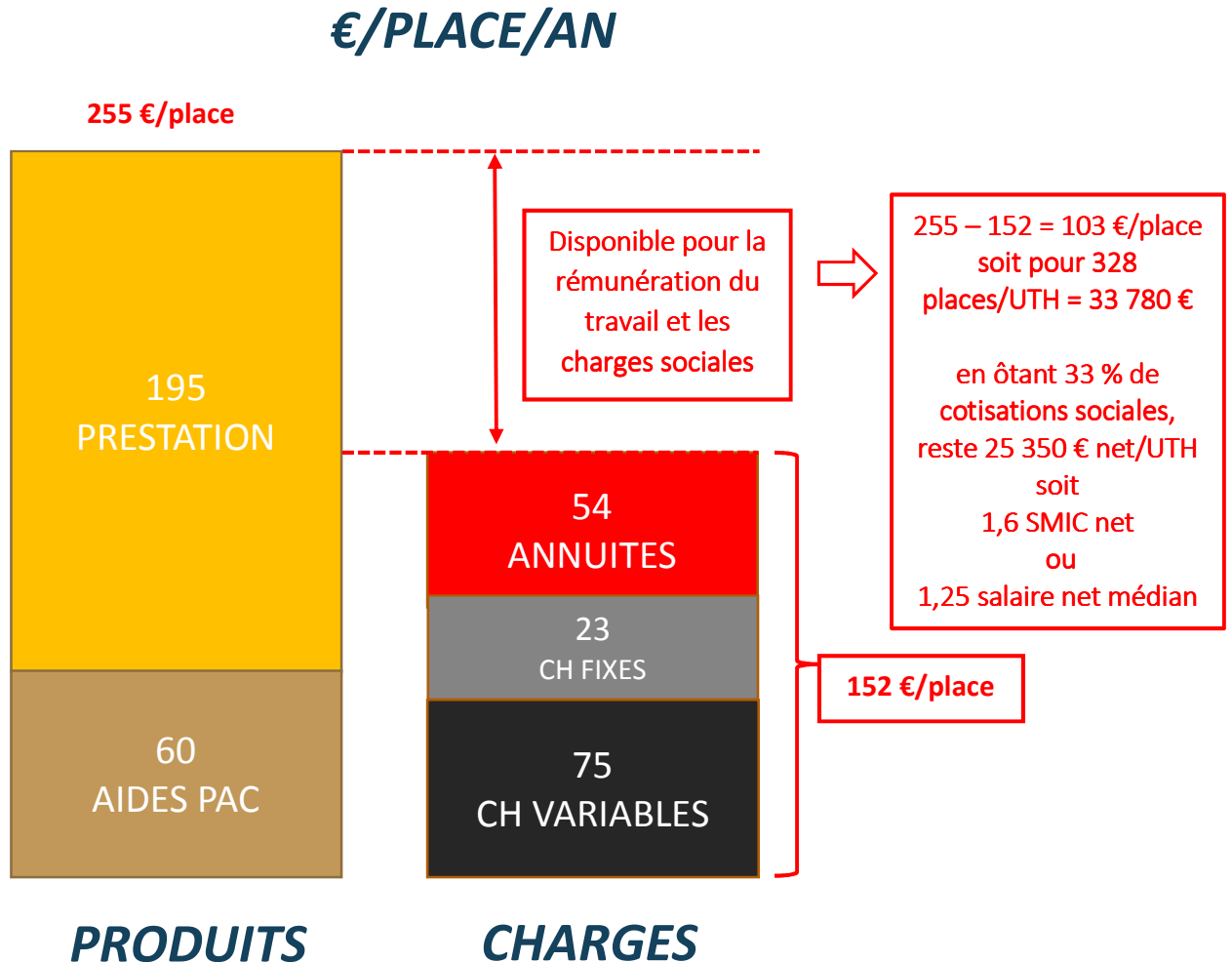
- **Les charges fixes** sont basées sur les comptabilités des producteurs spécialisés. Ces charges recouvrent :

	€ au global
Honoraires (comptabilité, prestations de services)	3 100 €
Formation – documentation	350 €
Transports - Missions – réceptions	1 500 €
Téléphone – internet- frais postaux	900 €
Frais et services bancaires	500 €, soit 42 €/mois
Cotisations professionnelles (syndicats, service de remplacement)	375 €
Impôts, taxes (dont ADAR)	380 €
Frais Financiers CT, OC, agios	800 €
TOTAL	7 900 €, soit 23 €/place pour 341 places

Remarque : en fonction de la typologie de l'exploitation, ces charges fixes peuvent être moins importantes si elles sont diluées sur l'ensemble des ateliers

- **Les annuités** décrites dans cette partie 2.6 : **54 €/place**

**Graphique 14 : reconstitution du résultat économique annuel 2015
d'un atelier veau de boucherie (approche « trésorerie »)**



Hypothèses retenues :

- Pour la comparaison avec le SMIC : heures du dimanche et jours fériés comptées au double sur la base de 1800 h/UTH (cf. partie 3) et SMIC net 2015 de 7,53 € net/heure
- Pour la comparaison avec le salaire net médian 2013 : 20 664 € (salariés en équivalent temps plein du secteur privé et des entreprises publiques) ; ce critère « médian » divise la population en deux, la moitié gagnant moins, l'autre plus (source INSEE)

Avec cette approche, on peut dire que dans l'observatoire, en 2015, l'atelier veaux MOYEN dégage :

- un produit total de 255 €/place, composé à 77 % par les prestations et à 23% par les aides PAC contre 30 % l'année dernière. Du fait de la réforme de la PAC, cette part va constamment diminuer dans les 5 prochaines années.
- des charges de 152 €/place, composées à 49% par les charges variables, à 15% par les charges fixes et à 36 % par les annuités

Attention, quelques euros d'écart par rapport aux chiffres moyens ont un impact important en terme de disponible : un écart de + ou – 3 €/place équivaut à un écart de disponible de + ou – 1 000 €. Le tableau n°22 ci-dessous présente l'impact d'un écart par rapport aux chiffres moyens du graphique 14:

Tableau 22 : Impact financier de la variabilité de certaines composantes du « disponible »

Toutes choses étant égales par ailleurs, impact de la variation des ...				
PRODUITS	PRESTATIONS	17 €/veau d'écart de prestations entre la moyenne et le ¼ supérieur, soit 31 €/place équivaut à 10 100 € de disponible en plus		
		+ 0,1 veau sorti/place =11 €/place de produit en plus équivaut à 3 600 € de disponible en plus		
CHARGES	CHARGES VARIABLES	7,6 €/place d'écart de coût du gaz entre la moyenne et le ¼ inférieur équivaut à 2 500 € de disponible en plus		
		ANNUITES	les écarts d'annuités font varier le disponible du simple au double :	
			€/place	¼ iNF
	Annuités	17	55	96
	Disponible	141	103	62

Face à la variabilité des résultats, chaque producteur doit refaire cette approche économique avec ses propres chiffres pour connaître la rentabilité de son atelier !

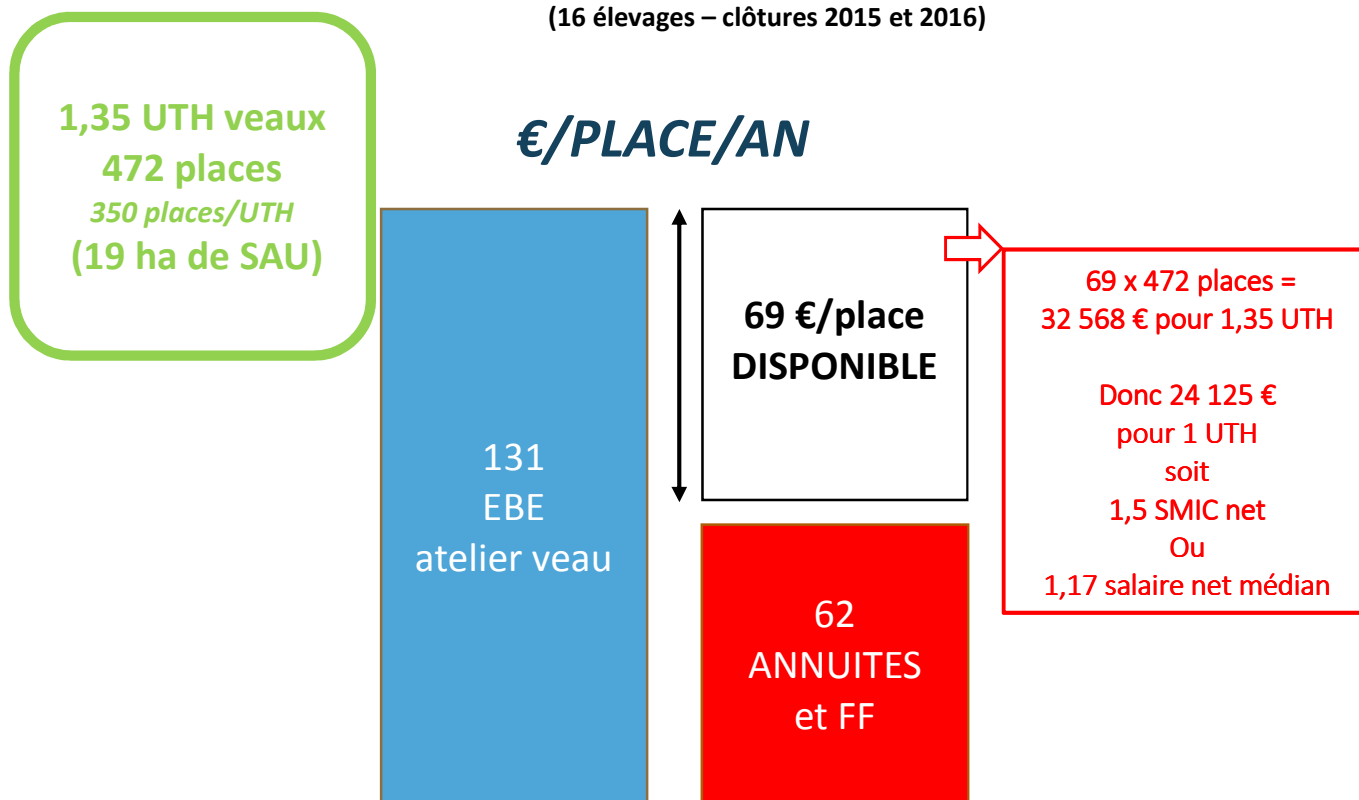
Pour conclure, afin d'améliorer la rémunération du travail, citons plusieurs pistes :

- Conforter ses prestations par les résultats techniques
- Maîtriser ses charges
- Raisonner ses investissements
- Et enfin, raisonner la productivité du travail.

➤ LES RESULTATS ECONOMIQUES DES PRODUCTEURS SPECIALISES

Les résultats économiques des producteurs spécialisés ont été relevés à partir de leur comptabilité de gestion.

Graphique 15 : Résultat économique moyen des producteurs spécialisés de l'ATELIER VEAU de BOUCHERIE (16 élevages – clôtures 2015 et 2016)



NB : dans l'EBE, les cotisations sociales sont déjà déduites

Hypothèses retenues :

- afin de réaliser une approche uniquement de l'atelier veau, nous avons pris comme hypothèse d'enlever 260 €/ha d'EBE lié aux cultures de vente, soit l'équivalent des aides PAC
- Pour la comparaison avec le SMIC : heures du dimanche et jours fériés comptées au double sur la base de 1800 h/UTH (cf. partie 3) et SMIC net 2015 de 7,53 € net/heure
- Pour la comparaison avec le salaire net médian 2013 : 20 664 € (salariés en équivalent temps plein du secteur privé et des entreprises publiques) ; ce critère « médian » divise la population en deux, la moitié gagnant moins, l'autre plus (source INSEE)

3 S'INSTALLER EN VEAU DE BOUCHERIE AUJOURD'HUI ?

Pour la première fois, cette question est étudiée dans l'observatoire veau de boucherie. Nous ne traitons ici que des aspects économiques. La formation, la réglementation, ... ne sont pas développées alors qu'ils doivent l'être bien entendu pour toute installation.

En Bretagne et en Pays de la Loire, en 2015 et 2016, plusieurs créations d'atelier ont été enregistrées dans les services identification, indiquant un dynamisme de la filière.

Dans l'observatoire, 10 éleveurs ont moins de 5 ans d'installation.

3.1 DUREE DU CONTRAT

Les durées de contrat observées sont de 10, 12 (4 contrats de 3 bandes) ou 15 bandes (5 contrats de 3 bandes).

3.2 DEUX MODELES D'INSTALLATIONS POSSIBLES EN VEAUX DE BOUCHERIE

L'installation peut reposer soit sur la création d'un bâtiment neuf ou soit sur une reprise de bâtiment existant :

- dans le cas de bâtiment neuf, le bâtiment et surtout les équipements sont adaptés aux pratiques d'élevages actuelles ; la contrepartie est le coût d'investissement : de 1100 à 1400 €/place (*clé en main et bien automatisé*), soit environ 500 000 € pour un 396 places. Une participation de l'éleveur, des aides des entreprises et du PCAEA peuvent venir alléger financièrement le projet.
- dans le cas d'installation par reprise d'un atelier à un cédant, le coût est plus limité et dépendra de l'état du bâtiment et des équipements repris; par contre, il faut penser à prévoir une « enveloppe » pour pérenniser l'outil (renouvellement des cases, isolation, ...) et le moderniser (silo fibre, pistolet wifi pour distribuer le lait, chaîne/vis/chariot pour distribuer la fibre). Un conseil, il faut prévoir de 100 à 200 €/place d'investissement. Une estimation par un expert est donc impérative pour estimer le montant de la reprise et des investissements.

3.3 QUEL OBJECTIF DE PRESTATION ?

Nous proposons ici une méthode pour déterminer le niveau objectif de prestation dans le cas d'une création de bâtiment neuf :

Tableau 23 : détermination de la prestation objectif

		Hypothèses
Taille de l'atelier	400 places / UTH	
Revenu minimum à atteindre	68 €/place	1,5 SMIC chargé pour 400 places/UTH (13 728 € x 133% x 1,5)
Charges à couvrir	93 €/place 101 €/place	Charges variables et fixes ⁽¹⁾ Annuités (1300 €/pl. financés sur 15 ans à 2%) ^{(2) (3)}
OBJECTIF DE PRESTATION PAR PLACE	262 €/place	
Calcul de la rotation annuelle	1,9 veau sorti/place	365 / (durée de vide + durée d'élevage) = x lots/an – taux de mortalité = x veau sorti/place
OBJECTIF DE PRESTATION PAR VEAU SORTI	138 €/veau sorti	

- (1) : cf. détail des charges partie 2.6. La délégation du lavage et de l'épandage est totale. Hypothèse pour le coût de l'entretien bâtiment et matériel : 5 €/pl. au lieu de 10€/pl. car bâtiment neuf
- (2) : l'annuité peut varier en fonction des équipements, des économies d'échelle, de la négociation, de la participation de l'éleveur aux travaux,....
- (3) Ne sont pas pris en compte la DJA, les aides PCAEA et les aides des intégrateurs, qui peuvent constituer la marge de sécurité.

Le raisonnement à la place plutôt qu'au veau sorti est à privilégier car :

- d'une part le revenu à dégager et les annuités sont fixes : « j'ai besoin de x euros par an pour vivre et rembourser mon emprunt ». Ces deux composantes pèsent pour plus de la moitié de l'objectif de prestation par place,
- et d'autre part, l'évolution des rotations et des taux de mortalité pourraient dans les prochaines années faire diminuer le nombre de veau sorti par place.

Remarque : ce calcul peut être fait dans le cas d'une reprise en modifiant le coût de l'annuité.

3.4 TRAJECTOIRES DES 10 ELEVEURS DE L'OBSERVATOIRE INSTALLES DEPUIS MOINS DE 5 ANS

Le tableau ci-dessous présente les trajectoires des 10 éleveurs de l'observatoire installés depuis moins de 5 ans.

Tableau 24 : caractéristiques des jeunes installés depuis moins de 5 ans dans l'observatoire

TYPLOGIE	TYPE D'INSTALLATION	MOYENS DE PRODUCTION
6 installations VB spécialisés	1 création (coût : 834 €/pl.) 5 reprises → 6 exploitations individuelles	Moyenne des 6 élevages : 423 places/UTH et 9 ha de SAU
3 installations dans élevages VB + lait	1 installation = création de l'activité veau pour s'installer dans un GAEC à 3 (tunnel : 1143 €/pl.) 1 installation = reprise d'un bâtiment existant 1 installation = reprise de l'exploitation des parents VB et lait et installation seul. Pour faire face aux contraintes des 2 productions, embauche d'un salarié à mi-temps	GAEC = 60 ha – 550 000 L - 300 places 2 UTH – 85 ha – 430 000 L - 200 places pour 0,75 UTH veaux 1 exploitant et 0,5 salarié pour 53 ha - 345 000 L et 200 places
1 installation dans élevage VB + viande	Création d'un bâtiment pour l'installation en 2013 (dur 1200 €/pl.) et construction deuxième bâtiment en 2016 (1160 €/pl.)	376 places 167 places 2 UTH -75 ha - 65 VA

Au niveau des **prestations**, pour les 4 éleveurs dont le bâtiment a été créé après le découplage de la PAB de 2010, la prestation moyenne est de **140 €/veau** avec compensation absence de DPU. Pour les 4 autres élevages, la prestation moyenne est de **115 €/veau** et ils perçoivent des aides PAC de par la reprise de l'historique des aides PAC de l'ancienne exploitation.

4 LE TRAVAIL EN ATELIER VEAUX DE BOUCHERIE

Le temps de travail et les conditions dans lequel il est réalisé sont des préoccupations majeures pour les éleveurs de veaux de boucherie. L'évolution des plans d'alimentation conduit les éleveurs à distribuer plus d'aliments fibreux, ce qui complexifie les tâches. Un certain nombre d'élevages a déjà modifié ces équipements pour améliorer le temps passé et réduire la pénibilité. C'est dans ce contexte que l'observatoire a sollicité les éleveurs pour réaliser un bilan travail quantitatif.

➤ METHODE

Cette enquête comporte deux volets. Le premier concerne le travail d'astreinte journalier avec l'alimentation lactée et fibreux, le soin aux veaux, l'observation et tout ce qui se passe quotidiennement dans le bâtiment. Le deuxième volet concerne toutes les tâches ponctuelles de l'atelier, comptabilisées pour un lot : réception et départ des veaux, prises de sang et recharge, tonte, lavage, administratif, allotement, gestion des babybox, épandage, entretien, réparation matériel et bâtiment et autres.

➤ BASE DE DONNEES

Nous disposons **d'une centaine de bilan travail** collectés auprès des éleveurs de l'observatoire et d'autres éleveurs ayant participé à des formations. Une partie des éleveurs délègue certaines tâches comme le lavage (pour 50% de l'échantillon), l'épandage (40%), la tonte (1 éleveur sur 5 délègue ou ne fait pas de tonte). Cette main d'œuvre extérieure payée n'est pas comptabilisée dans les bilans travail. A l'inverse certaines tâches font appel à de la main d'œuvre familiale ou d'entraide qui est comptabilisée dans notre enquête.

➤ RESULTATS

Près de 6 heures par place en moyenne

En moyenne, le travail annuel passé pour une place de veau de boucherie est de 5 heures 48 minutes. Ce temps varie de moins de 3 heures à plus de 10 heures. Le tri sur le temps annuel par place nous donne des écarts importants : temps annuel qui varie du simple au double entre le quart inférieur et le quart supérieur comme le montre le tableau 25.

Tableau 25 : Temps passé par place

	Temps annuel par place (heure)	Temps par veau entré (heure)	Taille atelier Nombre de places
MOYENNE	5 h 48	3 h 04	349
Quart temps inférieur	4 h 00	2 h 04	378
Quart temps supérieur	8 h 10	4 h 06	269

Les plus efficaces ont le plus souvent des tailles d'ateliers plus importants (378 places), supérieurs de 110 places par rapport au quart supérieur (269 places). La différence de temps passé vient principalement du **travail d'astreinte quotidien**. Sur les postes de tâches ponctuelles ramenés au lot, on n'observe aucune différence de temps passé (réception, départ, tonte, prise de sang, lavage, administratif...).

Le temps de travail d'astreinte : 84 % du temps total

Les éleveurs passent en moyenne 1h30 par jour pour 100 veaux dans leur bâtiment : deux tiers du temps étant consacré à la buvée.

Tableau 26 : Temps total passé dans le bâtiment (en Heure par jour / 100 veaux)

Tri sur le temps annuel passé par place	Quart temps inférieur	MOYENNE	Quart temps supérieur
Buvée	40 minutes	58 minutes	1 h 27
Distribution aliment fibreux	11 minutes	17 minutes	27 minutes
Soins aux veaux et autres	10 minutes	15 minutes	21 minutes
TOTAL	1 h 01	1 h 30 pour 100 veaux	2 h 15

Distribution de l'aliment fibreux

Le temps pour distribuer l'aliment fibreux varie en fonction des équipements. Les élevages équipés de chaînes-vis-chariot-robot passent 11 minutes/jour/100 veaux, soit 30 % de temps en moins que la moyenne. Les éleveurs n'ayant pas de silo pour l'aliment fibreux passent 20 minutes/jour/100 veaux, soit 25 % de temps en plus.

Les tâches ponctuelles

En moyenne, sur les 5 h 48 de temps de travail annuel par place, les tâches ponctuelles ne représentent **que 47 heures pour 100 veaux sortis, soit 58 minutes annuelles par place**. Les « moins de temps » passent 37 heures et les « plus de temps » 64 heures. La différence entre les quarts extrêmes n'explique que **13 % de l'écart** de temps de travail annuel par place. Par contre, le lavage et l'épandage explique la totalité de l'écart de temps sur les tâches ponctuelles.

Tableau 27 : Repères de temps sur les tâches ponctuelles (en heures pour 100 veaux sortis)

Tri sur le temps annuel passé par place	Réception départ	Prise de sang, recharge	Tonte	Lavage	Admini-stratif	Autres	Total temps en heures/100 veaux sortis
Moyenne	5,1	4,5	3,8	10,0	8,9	14,4	46,6
Quart inférieur	4,1	3,4	3,3	6,8	8,2	11,9	37,6
Quart supérieur	6,6	4,6	4,0	20,3	10,4	11,8	64

Sur le poste réception/départ des veaux, on observe un temps de 5,1 heures pour un lot de 100 veaux (arrivée-départ) avec de très gros écarts (temps variant du simple au triple). Les facteurs d'explication sont : le nombre de veaux par chargement (arrivée-départ), le tri et la circulation des animaux dans les bâtiments. Vers l'abattoir, on observe des chargements de quelques veaux à un maximum d'environ 170 veaux par départ (2 camions).

Sur le poste prise de sang et recharge en fer, on observe un temps de 4 heures 30 pour un lot de 100 veaux avec des écarts liés au nombre de prises de sang (de 1 à 3), de recharge et les équipements.

Certaines tâches ponctuelles nécessitent de la main d'œuvre supplémentaire, notamment pour la réception des veaux et les prises de sang et recharge. Dans beaucoup d'élevages, cette main d'œuvre est bénévole : associés, parents retraités, mari ou femme ; dans le cas contraire, il faut prévoir ce coût supplémentaire de main d'œuvre dans les charges.

Temps de travail de l'atelier veau : 1 860 heures par an et par UTH veaux

En moyenne, pour ces enquêtes travail, **la main d'œuvre consacrée à l'atelier veau de boucherie est de 1,07 UTH** pour 349 places soit **335 places par travailleur**, soit la même dimension que l'ensemble de l'observatoire. Par contre le quart inférieur (moins de temps passé) dispose de 411 places par travailleur et le quart supérieur en gère 268 places.

En comparant les temps de travail annuel et la main d'œuvre à dire d'éleveur, on obtient en moyenne 1920 heures pour 1,07 UTH soit **1860 heures par travailleur**. Les plus efficaces passent 1 461 heures pour 0,95 UTH soit **1620 heures par travailleur** et les moins efficaces 2 131 heures pour 1,01 UTH. Ramené au travailleur, on comptabilise **500 heures annuelles d'écart** comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 28 : Efficacité de la main d'œuvre

Tri sur le temps annuel passé par place	Main d'œuvre atelier en UTH veaux	Nombre de places par UTH veaux	Temps de travail annuel par travailleur (heures)
MOYENNE	1,07	335	1860
Quart temps inférieur	0,95	411	1620
Quart temps supérieur	1,01	268	2120

L'analyse quantitative du temps de travail annuel ne doit pas occulter l'aspect qualitatif et le degré de pénibilité de certaines tâches. Pendant presque 11 mois de l'année, c'est un travail 7 jours sur 7.

L'écart d'efficacité ne semble pas venir des équipements qui sont assez comparables dans les 3 groupes. La différence comme dans d'autres filières vient avant tout de l'éleveur. Certains peuvent être méticuleux et soigner la propreté du bâtiment, des seaux ou des auges. L'organisation du temps de travail peut également dépendre des contraintes externes (enfants, responsabilité professionnelle ou extra-professionnelle, etc ...). La taille d'atelier plus importante permet le plus souvent une plus grande efficacité au quotidien comme nous l'avons observé ici. Cependant quelques élevages de petites tailles peuvent être efficaces : en effet, un tiers du groupe efficace (= Quart temps inférieur) possède un atelier de 200 à 300 places.

Des délégations possibles

On a observé que la moitié de nos éleveurs délègue le **lavage**. En dehors de la différence de coût du lavage observé, il est intéressant d'analyser le temps ainsi économisé, sans parler de la pénibilité et de la qualité du lavage. Les éleveurs qui lavent eux-mêmes passent en moyenne **20 minutes annuelles par place (soit 11 minutes/place lavée par bande)**. Déléguer cette tâche, c'est plus d'une centaine d'heures économisées par an pour notre taille moyenne d'atelier de 341 places et pour un coût annuel qui varie de 7 à 13 € par place.

20 % de nos éleveurs délèguent la tonte ou ne tondent pas. Les éleveurs qui **tondent** eux-mêmes passent en moyenne **3 minutes par veau**. Déléguer cette tâche, c'est environ 35 heures économisées par an pour notre taille moyenne d'atelier de 341 places et pour un coût qui varie autour de 1,20 € par veau tondu.

Enfin, concernant l'**épandage du lisier**, 42 % de nos éleveurs délèguent cette tâche. Les éleveurs qui **épandent** eux-mêmes passent en moyenne **4 minutes 30 par veau produit**. Déléguer cette tâche, c'est environ 48 heures économisées par an pour notre taille moyenne d'atelier de 341 places.

5 LES TRUCS ET ASTUCES

Les Chambres d'agriculture de Bretagne et Pays de la Loire s'intéressent aux conditions d'exercice du métier d'éleveur de veaux de boucherie. Dans le cadre de l'observatoire technico-économique veaux de boucherie, une rubrique Trucs et Astuces est, cette année, ajoutée pour promouvoir les bonnes idées en matière d'organisation du travail.

En atelier veaux de boucherie, chaque petite tâche, manipulation ou opération répétée chaque jour se compte en heures et en jours de travail au total sur l'année. Pour gagner en quantité et en qualité de vie, des solutions en termes d'équipements existent comme les cannes de distribution du lait wifi, les chaînes, les vis ou les chariots pour distribuer l'aliment solide. Tous ces équipements sont décrits dans la brochure « Bâtiment veau de boucherie » édité en 2015 par IDELE : fonctionnement, avantages, limites et coûts. **Mais en parallèle de ces équipements, certains producteurs déploient beaucoup d'ingéniosité pour mettre en place des trucs et astuces pour améliorer leurs conditions de travail.**

➤ Gestion des cadavres

Extrait de la réglementation ICPE sur la gestion des cadavres « *Les animaux de grande taille morts sur le site sont stockés avant leur enlèvement par l'équarrisseur sur un emplacement facile à nettoyer et à désinfecter, et accessible à l'équarrisseur* »

Certains producteurs utilisent des cloches à cadavre (achetées ou bricolées). Un producteur utilise un ancien bac d'abreuvement de 600 L comme cloche.



Beaucoup de producteurs, lors des échanges, soulèvent le problème de sortir les veaux morts des cases, notamment en fin d'engraissement quand ils sont lourds. Certains ont des treuils ou des chariots avec treuil.

➤ **Manipulation des veaux**

A l'extérieur : beaucoup de producteurs nous ont parlé de l'importance d'un quai d'embarquement pour la manipulation des veaux lors des chargements et déchargements des veaux.



Remarque : faire attention aux matériaux pour ne pas abîmer les cuirs



A l'intérieur : le travail de tous les jours (tri des veaux, intervention sur un animal) est facilité avec des jeux de barrière, portillons, couloirs, cornadis.

Sur la photo, un portillon avec un cornadis pour les interventions sur les veaux (ex : prise de température). Les veaux peuvent être bloqués de chaque côté. Les veaux n'ont pas peur d'être bloqués car ils sont habitués à passer la tête pour « jouer ».



➤ Pharmacie

Les soins aux veaux prennent du temps et une bonne organisation permet de gagner des pas dans le bâtiment !

Ci-dessous quelques chariots à pharmacie vus dans des élevages :



Afin de ne pas avoir à recopier les soins plusieurs fois, un éleveur utilise directement son registre sanitaire : il a une feuille de traitement par salle qu'il met sur un support solide. Il note après avoir fait le soin directement sur la feuille et il ajoute le rappel à faire quand il y a besoin.

Afin d'identifier rapidement un veau malade, un éleveur a expliqué qu'il utilise un code couleur pour marquer ses veaux : rouge pour les problèmes pulmonaires, vert pour les diarrhées, ...

➤ Barre anti-gaspillage

Un éleveur équipé de cases avec auge et barre au garrot a demandé à son équipementier de lui installer une barre anti-gaspillage. Cette barre se remonte contre la barre au garrot lors du démarrage des veaux aux seaux et lors du nettoyage des auges.



➤ **Distribution du lait**

Pour améliorer le travail de la buvée qui représente le plus important temps de travail, certains producteurs ont trouvé des astuces :

- **un châssis de poussette pour accrocher le tuyau à lait ainsi que le pistolet wifi**



- **des rouleaux fixés dans les angles pour faire glisser facilement le tuyau à lait (pour le même objectif, certains producteurs accrochent des roulettes sur le tuyau)**



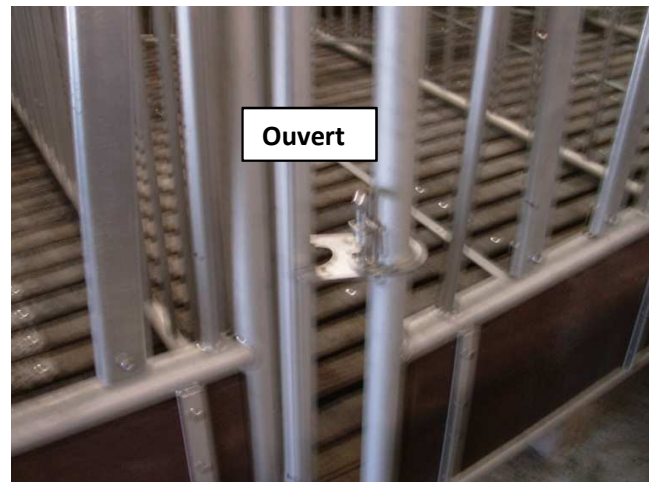
➤ **Nettoyage**

Un producteur a installé un système de poulie afin de lever ses auges et ainsi de gagner du temps lors du lavage des salles.



➤ **Ouverture façade**

La façade est équipée d'un système avec une goupille-ressort pour l'ouvrir très facilement (pas de portillon)



➤ **Autres trucs et astuces**

Pêle-mêle : alarme en cas de coupure d'électricité, groupe électrogène, balayeuse mécanique pour les couloirs, arroseur de jardin pour détremper le bâtiment, encoche pour empêcher les cornadis de se refermer.

6 CONTACTS REGIONAUX



Enquêtes réalisées par les Chambres d'agriculture

BRETAGNE

Aurélie PAROIS

Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

35042 RENNES Cedex

Tél. : 02-23-48-26-90 Mobile: 06-22-53-20-84

Mail : aurelie.parois@bretagne.chambagri.fr

PAYS DE LA LOIRE

Bertrand GALISSON

Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire

Tél. : 02-49-18-78-76 Mobile: 06-26-64-30-51

Mail: bertrand.galisson@maine-et-loire.chambagri.fr

Emmanuel BECHET Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique

Franck CHAIGNEAU Chambre d'agriculture de la Vendée

Charlotte MORIN Chambre d'agriculture de la Mayenne

Olivier RANCHY Chambre d'agriculture de la Sarthe



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»